

FICHE TECHNIQUE « EMPLOI D'AVENIR »

PRESENTATION

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Rhône et PROSPORT69 – *Employeurs Solidaires* sont missionnés par Monsieur le Préfet de Région et du Rhône, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône (DDCS), l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Rhône (DIRECCTE), pour déployer le dispositif « **Emplois d'avenir** » dans les associations sportives du Rhône.

CET ACCOMPAGNEMENT, GRATUIT ET INDIVIDUALISE, COMPREND :

1. **La gestion** complète des démarches administratives liées à l'emploi (contrat de travail, déclaration des charges, fiches de paye...),
2. **La vérification** de l'éligibilité du candidat ou la prospection d'un candidat éligible,
3. **La construction** du parcours de formation professionnelle du jeune embauché, en accord avec l'association-employeur,
4. **L'accompagnement** individualisé de l'Association dans le développement des ressources en vue de pérenniser le poste au terme du dispositif,
5. **L'aide** de référents dédiés, pour vous informer et répondre à toutes vos questions.



CARACTERISTIQUES « EMPLOIS D'AVENIR »

CONTRAT DE TRAVAIL

Contrat : CDD 36 mois

Temps de travail : 35h par semaine

Rémunération mensuelle : 1 100 € net

Coût mensuel pour l'association utilisatrice : 512 €

CANDIDAT

Age : 18-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés)

Niveau : de sans diplôme à Bac +2 maximum

Inscrit en Missions Locales ou CAPEMPLOI

CHARGÉE DE LA MISSION EMPLOI

Amandine BIEGEL

06 85 94 05 20

amandine.biegel@prosport69.com